

FORMULAIRE D'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

PROJET SITUÉ HORS SITE NATURA 2000

Ce formulaire doit être joint au dossier de demande d'autorisation ou de déclaration des projets, travaux, manifestations,... figurant sur les listes du R414-19 du code de l'environnement ou de l'arrêté préfectoral n°2011/DDT/SEB/391 du 25 mai 2011

Le présent formulaire concerne uniquement **les projets ou interventions cumulant les conditions** suivantes :

- situés **en dehors des sites** Natura 2000 (voir annexe 2) ;
- qui ne concernent pas une **manifestation sportive** ;
- qui s'avèrent suffisamment éloignés de sites Natura 2000 pour être **a priori sans incidence** sur aucun site Natura 2000 ;
- faisant l'**objet d'une demande** d'autorisation ou de déclaration.

ATTENTION : Ce formulaire n'est pas adapté aux projets soumis à étude d'impact

Ce formulaire doit être rempli, daté et signé par le porteur de projet. Il permet de déterminer si le projet est susceptible d'avoir une incidence sur le ou les sites Natura 2000.

L'évaluation des incidences Natura 2000 est proportionnée aux incidences susceptibles d'affecter les enjeux de conservation du site (c'est à dire les habitats et espèces qui ont justifié la désignation du site).

Si la conclusion de ce formulaire est l'absence d'incidence, l'évaluation est terminée. Dans le cas contraire, une évaluation plus complète sera indispensable.

*Ce formulaire constitue le minimum permettant au **service administratif instruisant le projet** de statuer sur la conclusion de l'évaluation d'incidence Natura 2000 requise pour la complétude du dossier. Si un doute apparaît quant à l'absence de susceptibilité d'incidence, le service instructeur peut donc demander des précisions sur certains points particuliers ou une évaluation complète (telle que requise au R414-23).*

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET :

NOM (personne morale ou physique) :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MELLOIS EN POITOU

Adresse :

2 place de Strasbourg
79500 MELLE

Téléphone :

Email :

NATURE et DESCRIPTION DU PROJET :

Description synthétique, date d'interventions prévues...

Création d'une nouvelle déchetterie à Lezay (79)

Début des travaux prévus en 2023

LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000 ALENTOURS :

Joindre une carte de localisation claire et précise (photocopie de carte IGN au 1/25000^e, plan de masse, plan cadastral, etc ...).

L'ensemble des éléments liés au projet doit également apparaître sur la carte (accès chantiers, emprise temporaire pour stockages, zones de vol, ...).

Sites Internet permettant de localiser les sites Natura 2000 :

Internet DDT86 : <http://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Biodiversite/Natura-2000/Les-sites-Natura-2000-dans-la-Vienne/Les-sites-NATURA-2000>



Internet DREAL http://carto.pegase-poitou-charentes.fr/1/l_n2000_enjeux_rivieres_r54.map

Portail Natura 2000 <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES POUR EVALUER LA SUSCEPTIBILITE D'INCIDENCE : distance par rapport aux sites, effets potentiels

CAS 1 : Mon projet se situe à plus de 1 km d'une ZPS et à plus de 2 km d'un site rivière/milieus aquatiques :

OUI

NON

Dans l'affirmative, il est admis que la conclusion d'absence d'incidence est valable sans argumentation complémentaire.

Conclure directement l'évaluation en page 5.

CAS 2 : Mon projet se situe à moins de 1 km d'une Zone de protection spéciale (ZPS) :

OUI

NON

Si votre projet risque d'empêcher la circulation de la faune le long du cours d'eau, ou qu'il génère des dérangements (bruits, activité, ...) alors il existe un risque de dérangement vis à vis des mammifères liés au milieux aquatiques (loutre, castor, vison).

Nature des dérangements (indiquez néant si tel est le cas) :

Mesures prises pour éviter ces dérangements :

ATTENTION : Votre projet peut être éloigné d'un site du département de la Vienne, mais peut entraîner des incidences sur un espace Natura 2000 situé dans un département limitrophe. Il est de votre responsabilité de vous rapprocher de la Direction Départementale du Territoire concernée.

CONCLUSION PROPOSEE PAR LE DEMANDEUR :

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet sur le ou les sites Natura 2000 qui peuvent être concernés.

ATTENTION : Le porteur de projet a la responsabilité d'évaluer les incidences de l'activité proposée avec d'autres projets qu'il porte, afin d'identifier d'éventuels effets cumulés pouvant porter atteinte aux objectifs de conservation du site Natura 2000

Conformément aux éléments que j'ai fournis dans mon dossier de demande d'autorisation (ou de déclaration), ainsi que dans le présent formulaire, et dont je certifie l'exactitude, je déclare que :

Mon projet se situe dans le Cas 1 et il ne génère donc aucune incidence sur les sites Natura 2000

Mon projet se situe dans le Cas 2 ou 3 et il ne génère pas d'incidences sur les sites Natura 2000.

Je justifie ma conclusion par les arguments suivants :

Il est fortement recommandé de contacter la structure animatrice du site Natura 2000 (voir liste jointe) pour identifier les risques potentiels de mon projet sur les enjeux Natura 2000.

Argumentaire obligatoire :

La parcelle du projet est située dans une zone urbanisée (zone artisanale), de l'autre côté de la zone naturelle par rapport au bourg.

Le pré-diagnostic écologique réalisé en août 2017 n'indique pas d'impact sur la zone Natura 2000.

J'ai pris contact auprès de la structure animatrice _____,

représentée Monsieur ou Madame _____

Mon projet se situe dans le Cas 2 ou 3 et il est susceptible de générer des incidences sur les sites Natura 2000. L'évaluation doit se poursuivre par l'analyse plus approfondie de mesures de réduction ou de suppression des effets , le projet ne pouvant être autorisé en l'état. *(Vous pouvez utiliser un formulaire thématique ou le formulaire général pour les projets en site Natura 2000).*

| | |
|-------------------------|-------------------|
| Fait à (lieu) : | Le (date) : |
| Nom, Prénom : | |
| Signature (et cachet) : | |

Annexe 1

L'animation des sites Natura 2000 en Vienne - Contacts

| Structure animatrice | Nom animateur | Téléphone animateur | Sites Natura 2000 |
|--|--------------------|---------------------|--|
| Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Vienne (LPO86) 05 49 88 55 22 | Céline GRACIEUX | 06 89 05 64 48 | Forêt et pelouses de Lussac |
| | | | Brandes de la Pierre Là |
| | | | Vallée de la Gartempe |
| | Thierry DUBOIS | 06 72 46 96 58 | Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois |
| | | | Landes du Pinail |
| | | | Forêt de Moulière, Landes du Pinail, Bois du Défens, du Fou et de la Roche de Bran |
| Conservatoire régional des espaces naturels (CREN) 05 49 50 50 30 | Julien VENTROUX | 06 11 47 04 83 | Brandes de Montmorillon - Camp de Montmorillon et Landes de Sainte-Marie |
| Vienne Nature 05 49 88 99 04 | Miguel GAILLED RAT | 05 49 88 99 04 | Carrières de Pied Grimaud |
| Conseil départemental de la Vienne 05 49 55 66 00 | Vincent BLU | 05 49 55 87 35 | Basse Vallée de la Gartempe |
| | | | Vallée de l'Anglin |
| | | | Vallée du Salleron |
| Animation pas encore lancée | | | Vallée du Corchon |
| | | | Étangs d'Asnières |
| | | | Bois de l'Hospice - Étang de Beaufour |
| | | | Région de Pressac - Étang de Combourg |
| | | | Plateau de Bellefonds |
| Document d'objectifs en cours d'élaboration | Céline GRACIEUX | 06 89 05 64 48 | |
| Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine 02 41 53 66 00 | Guillaume DELAUNAY | | Champagne de Méron |
| Conseil départemental des Deux-Sèvres 05 49 06 79 79 | | | Plaine de la Mothe Saint-Héray Lezay |

